

ACE/ Dr. Walter – YFU Assurances multirisques

Avis important en cas de maladie ou de sinistre

1.) Comportement en cas d'urgence

En cas d'urgence, où que ce soit à travers le monde, adressez-vous s'il-vous-plaît à
AXA Assistance Deutschland, Garmischer Strasse 8-10, 80339 Munich

Téléphone +49 89 500 70 145

Munissez-vous absolument de votre attestation d'assurance ou –au moins- de votre Numéro d'assuré ou encore faites référence au partenariat d'assurance de ACE/Dr. Walter – YFU.

Ci-après des exemples caractéristiques de cas d'urgence: Accidents, maladies graves, séjour hospitalier imminent, éventuel rapatriement en ambulance, perte des moyens de paiement destinés au frais du voyage et assistance en cas de problèmes juridiques.

2.) Comportement en cas de maladie

Selon votre statut de voyageur en pays étranger vous êtes couvert par une assurance maladie de voyage. Les prestations de cette assurance maladie sont cependant limitées aux soins de première nécessité liés à une maladie survenant brusquement.

Nous vous recommandons – avant toute consultation- de vous mettre en contact avec nous, afin que nous puissions vous indiquer un médecin à proximité de votre lieu de séjour.

Adressez-vous -quelle **que soit la maladie- et où que vous soyez à travers le monde** à:

ACE European Group Limited, Direktion für Deutschland,
Lurgiallee 10 in D - 60439 Frankfurt, Allemagne

Téléphone +49 69 756 13 503

Nous vous prions de présenter au médecin avant le début de la consultation votre attestation d'assurance ainsi que le détail des prestations de cette assurance, afin que le médecin soit informé de l'étendue de la couverture de votre assurance.

Beaucoup de médecins et d'hôpitaux acceptent cette assurance et procèdent aux règlements comptables directement avec nous. Mais si un praticien ou un hôpital insiste pour le recouvrement immédiat des frais, nous vous prions de faire parvenir l'original de la facture accompagné de la déclaration dûment remplie de dégât à l'adresse indiquée ci-dessus.

3.) Déclaration d'accidents et de dégâts engageant la responsabilité civile

Nous vous prions de nous faire connaître sans délais tout accident ou dégâts résultant d'une responsabilité civile.

A cet effet, faites nous parvenir une description détaillée des circonstances du dommage et les documents correspondants aux frais suscités.

Toute déclaration d'accident ou de dégâts engageant la responsabilité civile sont à faire parvenir à:

Dr. Walter GmbH, Eisenerzstraße 34, 53819 Neunkirchen-Seelscheid, Allemagne

Téléphone: +49 2247 9194 945

Email: yfu@dr-walter.com